



SwissLife



Rapport annuel 2008
Swiss Life (Luxembourg) S.A.

Rapport annuel 2008

Sommaire

- Rapport de gestion sur l'exercice 2008 du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2009	
- Les commentaires sur l'exercice 2008	3
- Remerciements	9
- Rapport du Réviseur d'Entreprises	10
- Comptes annuels	
- Bilans au 31 décembre 2008 et 2007	12
- Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2008 et 2007	14
- Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008	16

Rapport annuel 2008

Rapport de gestion sur l'exercice 2008 du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2009

Les commentaires sur l'exercice 2008

1. Considérations générales

Pour soutenir son développement international, le groupe Swiss Life a, fin 2007, placé le Luxembourg au cœur de sa stratégie. Les activités historiques de Swiss Life au Grand-Duché sont désormais structurées par métier et intégrées dans deux *business lines* transnationales au sein du groupe. Une stratégie dont les effets positifs se font déjà ressentir.

Prévoyance (risque et retraite) en faveur des entreprises et de leur personnel

Au Luxembourg, l'encaissement global de Swiss Life en assurance de groupe est en croissance de 16 % par rapport à 2007. Il progresse sur le marché luxembourgeois où la compagnie conforte à nouveau sa position de leader, avec en outre l'obtention du *HR Best Pension Solutions Award* pour la 6^e année consécutive. Les ambitions internationales de la *business line* transnationale Corporate Solutions se sont déjà concrétisées en 2008, avec une croissance de 33 % du chiffre d'affaires luxembourgeois réalisé auprès d'entreprises situées en dehors du Grand-Duché (principalement au travers de solutions pour expatriés).

Pour l'avenir, Swiss Life va continuer à développer de nouvelles perspectives et renforcer son positionnement en tant que prestataire de référence dans ce secteur au niveau mondial. Tout en poursuivant ses investissements pour maintenir son leadership sur le marché luxembourgeois, Corporate Solutions va servir de plus en plus les entreprises dans de nouveaux pays de façon transfrontalière et offrir des solutions de type fonds de pension.

Assurance vie de gestion privée

L'assurance vie de gestion privée s'intègre elle aussi dans une *business line* transnationale, Private Placement Life Insurance. En 2008 au Luxembourg, les équipes ont été développées et consolidées, de même que les partenariats avec les banques privées majeures. La stratégie commerciale et la structure opérationnelle ont été alignées avec celles de la *business line* et les activités luxembourgeoises ont été fortement recentrées sur les fonds dédiés ; le chiffre d'affaires est dès lors en croissance de 76 % par rapport à 2007.

En 2008 la société a ouvert une succursale en Suisse afin de gérer les contrats d'assurance de clients dont l'intermédiaire financier est basé dans ce pays.

Private Placement Life Insurance au Luxembourg se concentrera pour l'avenir sur les marchés français, luxembourgeois et belge, sans négliger des possibilités d'expansion.

Sa plateforme unique qui permet au réseau de distribuer simultanément les produits du Luxembourg, de Singapour ou du Liechtenstein donne des perspectives de croissance pour Swiss Life au Luxembourg grâce à la distribution de ses produits

Rapport annuel 2008

luxembourgeois par les équipes commerciales basées à Dubaï, au Liechtenstein, au Luxembourg, à Singapour et en Suisse.

La *business line* entend consolider sa structure supranationale tout en explorant des nouvelles opportunités.

Globalement, Swiss Life (Luxembourg) S.A. a réalisé en 2008 une croissance de 58 % de son chiffre d'affaires (487,752 millions d'euros, contre 309,198 millions d'euros en 2007).

Malgré le contexte des turbulences financières, les provisions techniques de la compagnie ont progressé de 13 % par rapport à 2007 et atteignent 1 597,036 millions d'euros au 31 décembre 2008.

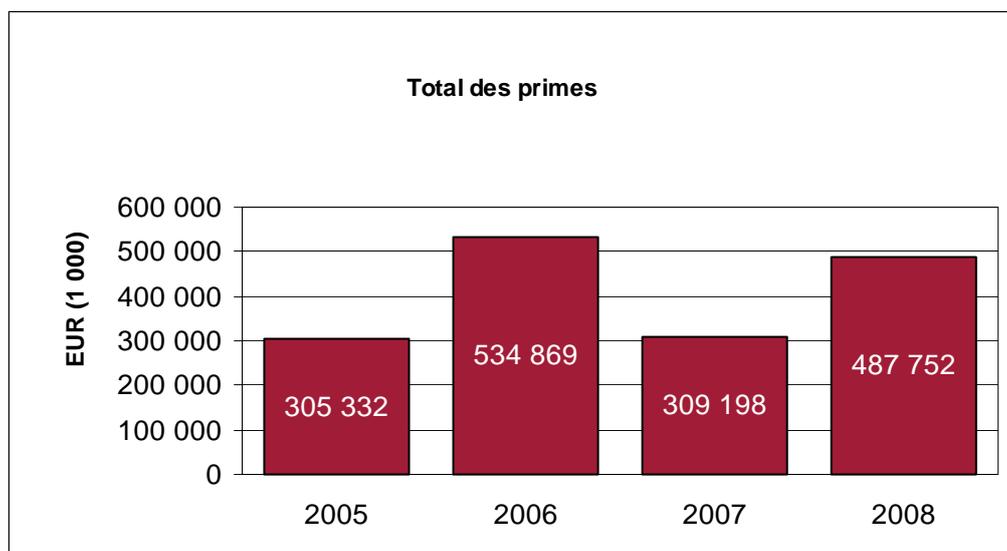
L'exercice 2008 se clôture également dans le vert, avec un bénéfice de 174 672 euros. Celui-ci tient compte de la comptabilisation à 100 % des moins-values sur le portefeuille actions de la compagnie, conformément à la politique prudentielle du Commissariat aux Assurances. Les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la compagnie ont ainsi donné lieu à la prise en charge par l'exercice sous revue de moins-values (nettes des plus-values) d'un montant de 5,677 millions d'euros (alors que 2007 bénéficiait quant à lui de plus-values (nettes des moins-values) pour un montant de 2,817 millions d'euros).

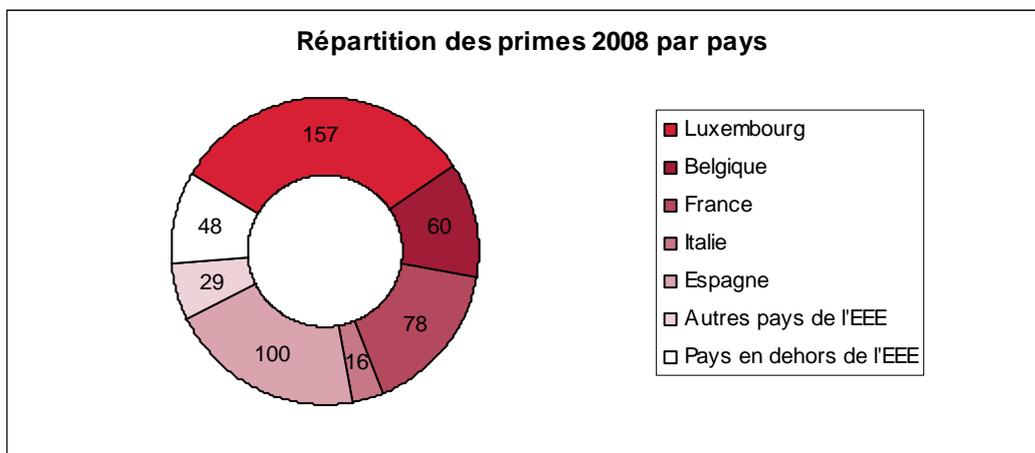
Enfin, la compagnie n'a pas procédé à l'acquisition d'actions propres.

2. Opérations d'assurances

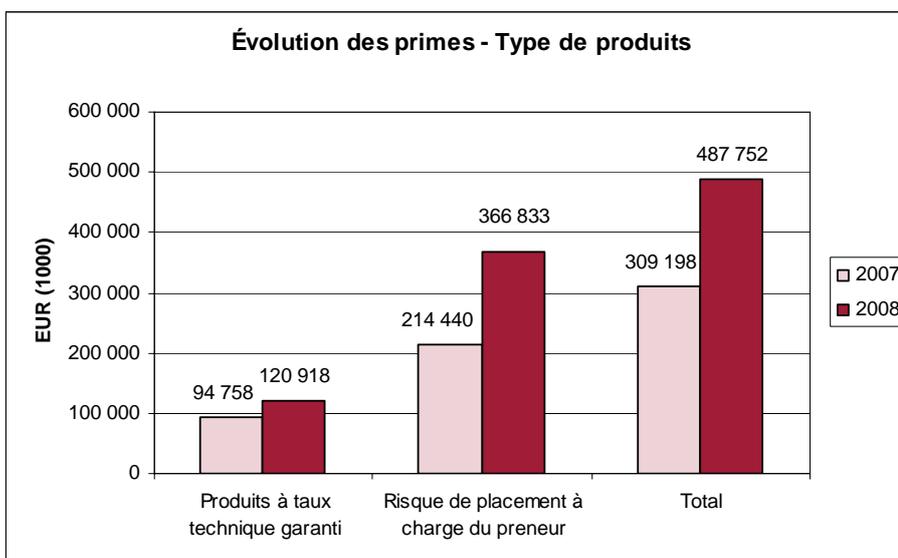
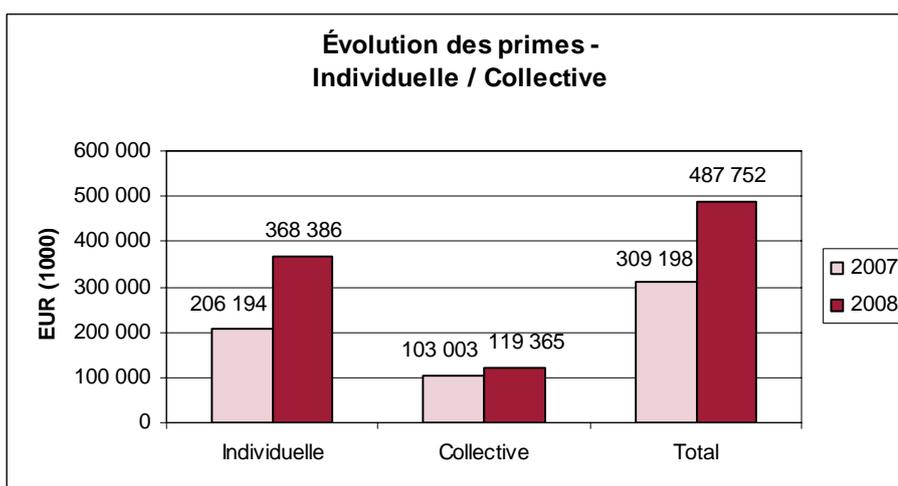
Le chiffre d'affaires s'est élevé à 487,752 millions d'euros, soit une augmentation de 58 % par rapport à 2007.

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution de l'encaissement sur les quatre derniers exercices, ainsi que la ventilation des primes par pays d'engagement.





L'évolution des primes de 2007 à 2008 selon les types de produits est représentée dans les graphiques suivants, commentés plus loin.

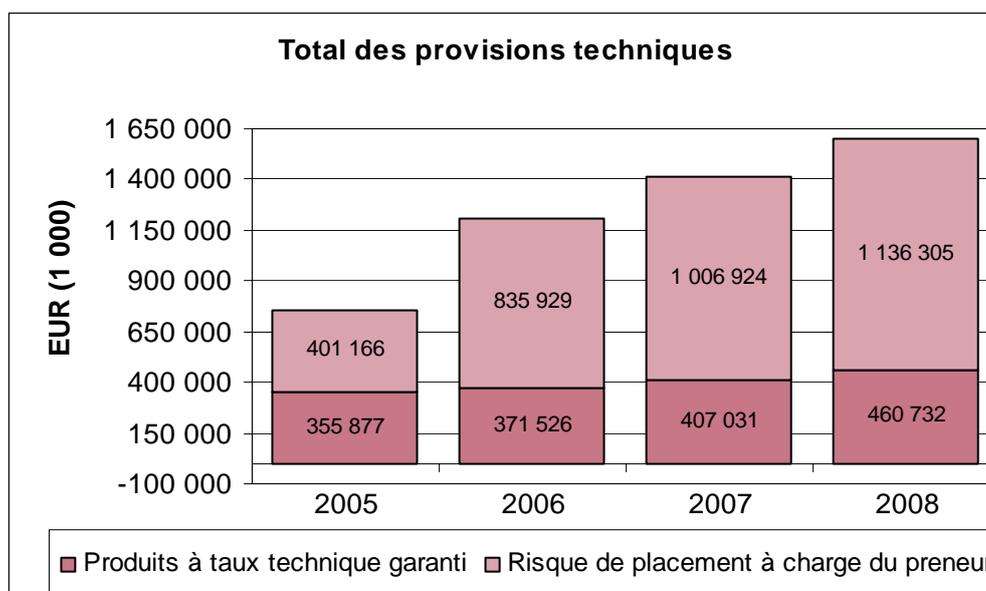


Rapport annuel 2008

En 2008, l'encaissement des produits à taux techniques garantis par l'assureur est en hausse (+28 %) par rapport à 2007. Cette progression est observée tant en assurance collective (+11 %) qu'en assurance individuelle (+104%), laquelle bénéficie de l'essor des affaires « Credit Life » souscrites dans le cadre de financements liés à l'acquisition de véhicules et fortement réassurées depuis cet exercice.

Les produits dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance connaissent aussi une forte augmentation (+71 %) par rapport à 2007. La répartition est la suivante :

- augmentation de 30 % en collective, sous l'effet de nouveaux contrats et de quelques primes exceptionnelles ;
- augmentation de 77 % en individuelle : les fonds dédiés progressent de 136 %, alors que les produits liés à des fonds collectifs internes et des fonds externes sont en baisse de 56 %, en conséquence du recentrage de la distribution sur les fonds dédiés.



Au 31 décembre 2008, les provisions techniques des contrats à taux garantis s'élèvent à 460,732 millions d'euros, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Les contrats dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance voient également leurs provisions techniques progresser de 13 % et atteindre 1 136,305 millions d'euros.

Ainsi, les provisions techniques globales de la compagnie s'élèvent désormais à un montant global de 1,597 milliards d'euros.

Enfin, les prestations payées sont en augmentation de 18 % (117,729 millions d'euros contre 100,112 millions d'euros en 2007).

Rapport annuel 2008

Aucun événement important survenu après la clôture et susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à relever.

3. Description et gestion des principaux risques

Les risques de marché, développés ci-après, sont analysés et suivis sur base mensuelle :

- Le risque de taux d'intérêt est évalué au moyen de techniques ALM ; sont ainsi comparées les « fair values » des actifs et des passifs, lesquelles correspondent aux valeurs actuelles, selon les taux du marché, des cash-flows issus des portefeuilles d'actifs concernés et des passifs techniques ainsi couverts ; les durations des actifs et des passifs, ainsi que leur écart, sont calculées, et il est vérifié que la « fair value » des actifs est supérieure à celle des passifs, et également lors de divers stress tests.
- Le risque actions correspond au risque de perte suite à une évolution défavorable des marchés financiers ; l'exposition du portefeuille à ce type d'actifs est suivie périodiquement, et les OPC sont privilégiés afin d'assurer une large diversification.
- Le risque de change résulte du fait que certains de nos engagements (13 % des provisions techniques pour lesquelles nous supportons le risque d'investissement) sont souscrits dans des devises autres que EUR, à savoir USD, CHF et GBP.

Le risque de crédit est intégré dans la politique d'investissement qui fixe des conditions strictes quant au rating minimum des titres obligataires.

La compagnie n'a pas eu recours à des instruments dérivés au cours de l'exercice.

La gestion de ces risques s'inscrit par ailleurs directement dans la politique en vigueur au sein du groupe Swiss Life. En particulier, l'allocation des actifs résulte d'un processus périodique dont un des objectifs vise à assurer le respect des limites de risque fixées, notamment en privilégiant des titres de bonne qualité.

Le risque d'assurance résulte pour l'essentiel des risques biométriques et du risque de frais.

- Les risques de mortalité et de morbidité sont maîtrisés via la politique de souscription et les tables retenues, tout en bénéficiant de l'allongement de l'espérance de vie ; la volatilité des résultats et le risque catastrophe sont réduits par la réassurance.
- Le risque de longévité, inhérent aux opérations de rentes viagères en particulier, résulte de l'amélioration constante de l'espérance de vie au-delà de l'anticipation prévue par les tables tarifaires ; des provisions techniques additionnelles sont dès lors constituées en fonction de tables prospectives récentes.
- Le risque de frais est également évalué et une provision additionnelle est ainsi constituée afin de pallier l'insuffisance des recettes dégagées par les tarifs à couvrir les frais relatifs à la gestion future du portefeuille.

Au niveau du risque opérationnel, un plan de continuité est en place, qui permettrait de poursuivre les opérations de gestion en cas d'indisponibilité ou de pannes informatiques sérieuses au niveau des installations habituelles.

4. Bénéfice de l'exercice et proposition de répartition

L'exercice sous revue dégage un bénéfice après impôt de EUR 174 672.

Compte tenu du solde reporté de l'exercice 2007 de EUR 1 000 000, le solde à disposition de l'Assemblée générale s'élève à EUR 1 174 672.

Nous vous proposons d'affecter ce montant selon la répartition suivante :
EUR

- Dotation à la réserve légale :	8 734
- Dotation à la réserve libre :	1 488 058
- Dotation à la réserve indisponible pour raison fiscale (*) :	0
- Reprise de réserve indisponible pour raison fiscale (**) :	(488 058)
- Dividende à verser aux actionnaires :	0
- Report à nouveau :	165 938

(*) conformément à l'article 174 bis de la Loi de l'Impôt sur le Revenu permettant d'imputer l'impôt sur la fortune sur sa propre base.

(**) récupération de dotation de réserve indisponible pour raison fiscale échue soit la dotation à la réserve indisponible de l'exercice 2001 (maintien de la réserve indisponible durant cinq années d'imposition suivant l'année de demande de constitution) et transfert vers les réserves libres.

Rapport annuel 2008

Remerciements

Nous tenons à remercier nos clients pour cette confiance sans cesse renouvelée dont ils nous honorent. Nos remerciements s'adressent également à nos différents partenaires mais aussi l'ensemble des collaborateurs du groupe Swiss Life. Enfin, nos collaborateurs et collaboratrices jouent un rôle majeur dans la réussite de notre société, qu'ils en soient remerciés. Leur compétence, leur enthousiasme et leur fidélité sont les ferments essentiels du succès de notre compagnie.

Le Conseil d'administration
Strassen, le 19 mars 2009

Rapport du Réviseur d'entreprises

Aux Actionnaires de
Swiss Life (Luxembourg) S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swiss Life (Luxembourg) S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Swiss Life (Luxembourg) S.A. au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Représentée par

Luxembourg, le 6 avril 2009



Mervyn R. Martins

Rapport annuel 2008

Bilans aux 31 décembre 2008 et 2007

(exprimés en euros)

Actif

	Notes	2008	2007
Capital souscrit non versé	10	6 000 000	7 436 806
Actifs incorporels	3(b), 4	103 914	75 353
Placements			
Placements dans des entreprises liées et participations	3(d), 5	44 621	99 526
Autres placements financiers	3(e), 6		
<i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements</i>	3(f)	19 538 727	12 002 142
<i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</i>	3(g)	445 456 060	398 472 762
<i>Autres prêts</i>	7	277 217	264 137
<i>Dépôts auprès des établissements de crédit</i>		11 100	0
		465 327 725	410 838 567
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux	3(h)	1 136 304 725	1 006 923 835
Part des réassureurs dans les provisions techniques			
Provision d'assurance vie	15	11 772 642	475 382
Créances			
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur	3(i), 8		
<i>les preneurs d'assurance</i>		21 879 795	7 001 235
<i>les intermédiaires d'assurance</i>		228 762	103 194
Créances nées d'opérations de réassurance			
<i>à recevoir sur sinistres</i>		826 154	728 914
<i>. dépôts versés aux réassureurs</i>		0	0
<i>autres créances</i>	15	7 717 011	1 360 079
Autres créances		2 226 830	1 652 779
		32 878 552	10 846 201
Autres éléments d'actif			
Actifs corporels et stocks	3(c)	754 745	479 015
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		33 711 106	19 305 256
		34 465 851	19 784 271
Comptes de régularisation			
Intérêts et loyers acquis non échus		10 193 613	9 427 193
Frais d'acquisition reportés	3(j), 9	5 735 219	6 177 507
Autres comptes de régularisation		464 876	712 449
		16 393 708	16 317 149
Total de l'actif		1 703 247 117	1 472 697 564

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Rapport annuel 2008

Bilans aux 31 décembre 2008 et 2007

(exprimés en euros)

Passif

	Notes	2008	2007
Capitaux propres	10		
Capital souscrit		23 000 000	15 000 000
Réserves			
<i>Réserve légale</i>	11	792 143	618 228
<i>Autres réserves</i>		10 378 190	7 919 041
Résultats reportés		1 000 000	154 752
Résultat de l'exercice		174 672	3 478 312
		35 345 005	27 170 333
Passifs subordonnés			
Emprunt subordonné	8	13 000 000	6 500 000
Provisions techniques	3(k), 12		
Provision pour primes non acquises		872 832	702 335
Provision d'assurance vie		443 002 477	386 942 014
Provision pour sinistres		11 958 153	10 653 873
Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes		4 898 340	8 732 550
		460 731 802	407 030 772
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	3(k), 12	1 136 304 725	1 006 923 835
Provisions pour autres risques et charges	3(l)		
Provisions pour impôts		3 679 619	3 340 454
Autres provisions	13	88 000	300 000
		3 767 619	3 640 454
Dépôts reçus des réassureurs	15	11 772 642	475 381
Dettes	3(m), 8, 14		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		18 994 141	6 136 318
Dettes nées d'opérations de réassurance			
<i>Primes rétrocédées à payer</i>	15	19 928 481	10 086 174
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		0	
		2 364 330	4 400 154
		41 286 952	20 622 646
Comptes de régularisation	3(n)	1 038 372	334 143
Total du passif		1 703 247 117	1 472 697 564

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Rapport annuel 2008

Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2008 et 2007

(exprimés en euros)

	Notes	2008	2007
Compte technique de l'assurance vie	15		
Primes acquises, nettes de réassurance			
Primes brutes émises	16	487 751 685	309 197 624
Primes cédées aux réassureurs	15	-32 117 758	-9 537 823
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		-171 960	-36 538
		455 461 967	299 623 263
Produits des placements			
Produits des autres placements		21 884 181	19 575 796
Profits provenant de la réalisation de placements		2 036 883	7 071 708
		23 921 064	26 647 504
Plus-values non réalisées sur placements	3(h)	6 183 527	27 674 497
Autres produits techniques, nets de réassurance		950 332	1 003 404
Charge des sinistres, nette de réassurance			
Montants payés			
<i>Montants bruts</i>		-117 929 194	-100 111 547
<i>Part des réassureurs</i>		826 154	728 914
Variation de la provision pour sinistres			
<i>Montant brut</i>		-1 318 958	-1 844 300
		-118 421 998	-101 226 933
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			
Provision d'assurance vie			
<i>Montant brut</i>		-181 043 108	-206 979 778
<i>Part des réassureurs</i>	15	11 297 260	-34 499
		-169 745 848	-207 014 277
Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance		-3 427 090	-7 084 072
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition	17, 15	-15 044 220	-11 228 852
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-443 837	1 842 556
Frais d'administration	3(p)	-6 846 951	-8 174 248
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfiques	15	7 717 011	1 331 630
		-14 617 997	-16 228 914
Charges des placements			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts		-2 576 799	-2 462 622
Corrections de valeur sur placements		-449 445	-158 340
Pertes provenant de la réalisation des placements		-14 908 242	-3 284 632
		-17 934 486	-5 905 594
Moins-values non réalisées sur placements	3(h)	-162 111 788	-12 519 463
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-185 783	-149 276
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	3(o)	186 652	-1 468 383
Résultat du compte technique de l'assurance vie		258 552	3 351 756

Rapport annuel 2008



	Notes	2008	2007
Compte non technique			
Résultat du compte technique de l'assurance vie		258 552	3 351 756
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	3(o)	-186 652	1 468 383
Autres charges y compris les corrections de valeur		-40 000	-500 000
Autres produits		500 000	
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-371 786	-88 940
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		160 114	4 231 199
Charges exceptionnelles		0	-638 775
Résultat exceptionnel		0	-638 775
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		14 558	-114 112
Résultat de l'exercice		174 672	3 478 312

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

1. Généralités

Swiss Life (Luxembourg) S.A. (« la société ») est une entreprise d'assurance constituée au Grand-Duché de Luxembourg le 27 mars 1985 sous forme de société anonyme. La société a pour objet de faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour elle ou pour compte de tiers, toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » soit :

1. Les opérations d'assurance

- en cas de décès
- en cas de vie, avec ou sans contre-assurance
- mixte
- se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non indemnitaire et complémentaire à la question principale.

2. Les opérations de capitalisation

3. La gestion de fonds collectifs de retraite et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus désigné.

En outre, la société peut prendre tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises d'assurance de nature à favoriser les opérations sociales, notamment par la création de sociétés spéciales, apports, fusions, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations ou autres titres, achats de droits sociaux, ou encore par tous traités d'union ou autres conventions quelconques.

2. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

Sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2008. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes annuels ont été préparés sur une base non consolidée pour approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Annexe aux comptes annuels

3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la société sont les suivantes :

(a) Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

(b) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 33,33 % par an en ce qui concerne les frais d'établissement, au taux de 16,67 % à 50 % par an pour les logiciels et au taux de 10 % pour le fonds de commerce.

(c) Actifs corporels immobilisés

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Installations générales	10 % - 25,0 %
Machines électroniques	20 % - 33,3 %
Machines	20 % - 33,3 %
Mobilier	10 % - 33,3 %

(d) Placements dans des entreprises liées et participations

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises sur lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la société ou la société-mère. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de la société par la création d'un lien durable.

Les parts dans les entreprises liées et les participations sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées et les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Annexe aux comptes annuels

(e) Autres placements financiers

Les autres placements financiers sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les autres placements financiers font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

(f) Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements sont évaluées à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition historique et la valeur de réalisation. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au coût d'achat. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition, sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

(g) Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

L'écart positif (agio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est pris en charge de manière échelonnée sur la durée de détention du titre;

L'écart négatif (disagio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant toute la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

(h) Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture et la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement soit à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

Annexe aux comptes annuels

(i) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

(j) Frais d'acquisition reportés

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance vie, présenté à l'actif, est basé sur le calcul de la provision d'assurance vie.

(k) Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis séparément pour chaque contrat.

Provision d'assurance vie

La provision d'assurance vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures, est calculée séparément pour chaque contrat. Les bases techniques et les méthodes dont il a été fait application pour le calcul des provisions d'assurance vie au bilan sont indiquées dans le rapport actuariel annuel communiqué à l'autorité prudentielle.

Provision pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre connu de la compagnie, et sont évaluées globalement et forfaitairement pour les sinistres survenus mais non encore déclarés à la clôture de l'exercice.

Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Annexe aux comptes annuels

Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

(l) Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Les engagements relatifs au régime complémentaire de pension en faveur du personnel sont comptabilisés dans les provisions techniques.

(m) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

(n) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

(o) Produits des placements alloués transférés au compte non technique

Les produits des placements alloués du compte technique de l'assurance vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

(p) Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

Annexe aux comptes annuels

(q) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

4. Actifs incorporels

Les mouvements des actifs incorporels survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	Frais de constitution	Frais d'augmentation de capital	Logiciels	Fonds de commerce	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au 01/01/2008	13 898	143 244	357 871	128 905	643 918
Entrées de l'exercice	0	0	89 241	0	89 241
Sorties de l'exercice	0	0	0	0	0
Valeur brute au 31/12/2008	13 898	143 244	447 112	128 905	733 159
Corrections de valeur cumulées au 1/01/2008	-13 898	-143 244	-282 518	-128 905	-568 565
Corrections de valeur de l'exercice	0	0	-60 680	0	-60 680
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2008	-13 898	-143 244	-343 198	-128 905	-629 245
Valeur nette au 31/12/2008	0	0	103 914	0	103 914
Valeur nette au 31/12/2007	0	0	75 353	0	75 353

5. Placements dans des entreprises liées et participations

Les mouvements de l'exercice sur les placements dans des entreprises liées et les participations se présentent comme suit :

	Participations
	EUR
Valeur brute au 01/01/2008	99 526
Entrées de l'exercice	0
Sorties de l'exercice	54 905
Valeur brute au 31/12/2008	44 621
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2007	0
Corrections de valeur	0
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2008	0
Valeur nette au 31/12/2008	44 621
Valeur nette au 31/12/2007	99 526
Valeur actuelle au 31/12/2008	132 756

Annexe aux comptes annuels

La valeur actuelle des placements dans des entreprises liées et participations est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration.

Suite à la cession de la participation dans SLGB Management au cours de l'année 2008, les entreprises dans lesquelles la société détient au moins vingt pour cent du capital sont les suivantes:

	% de détention	Valeur Comptable au 31/12/2008	Capitaux propres au 31/12/2007	Résultat de l'exercice au 31/12/2007
		EUR	EUR	EUR
Esofac Luxembourg S.A. 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg Luxembourg	30 %	44 621	442 521	17 979
Total		44 621		

6. Autres placements financiers

La valeur actuelle au 31 décembre 2008 des postes « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » et « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est respectivement de EUR 19 569 997 et de EUR 450 825 558.

La valeur actuelle du portefeuille-titres est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration. Le montant de l'amortissement agio/disagio de l'exercice 2008 s'élève respectivement à EUR 1 257 119 pour l'agio et à EUR 894 959 pour le disagio.

La partie restante nette à amortir au 31 décembre 2008 se chiffre à EUR 3 454 769.

Annexe aux comptes annuels

7. Autres prêts

Les autres prêts sont couverts par une garantie sur la police souscrite par l'emprunteur.

8. Créances et dettes sur des entreprises liées ou avec des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le détail de ces postes est le suivant :

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
	EUR	EUR
Créances		
Créances nées d'opérations de réassurance	1 977 064	0
Autres créances	1 640 626	0
Dettes		
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 186 262	0
Emprunts obligataires :		
- dont emprunts subordonnés	13 000 000	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 481	0
Autres dettes	1 095 847	14 000

Deux emprunts subordonnés, de 6,5 millions d'euros chacun, ont été contractés auprès de Swiss Life Insurance Finance Ltd avec pour échéance respectivement le 30 juin 2009 et le 2 juin 2013.

La société a conclu des *Service Level Agreements* avec plusieurs sociétés du groupe, et notamment au Luxembourg.

Annexe aux comptes annuels

9. Frais d'acquisition reportés

Les mouvements des frais d'acquisition reportés survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	EUR
Frais d'acquisition nets au début de l'exercice	6 177 507
Écart de conversion - variation nette	1 549
Variation nette des entrées et amortissements de l'exercice	-443 837
Frais d'acquisition nets de clôture de l'exercice	5 735 219

10. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

	Capital souscrit	Réserve légal	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Dividendes distribués
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au 31/12/2007	15 000 000	618 228	7 919 041	154 752	3 478 312	800 000
Affectation du résultat 2007		173 915	2 459 149	845 248	-3 478 312	
Mouvements de l'exercice 2008	8 000 000				174 672	
Au 31/12/2008	23 000 000	792 143	10 378 190	1 000 000	174 672	

Le 29 juillet 2008, Swiss Life (Luxembourg) S.A. a demandé la libération du capital souscrit non libéré, pour un montant de EUR 7 436 806, le capital social souscrit étant alors totalement libéré.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 août 2008, le capital social de la société a été augmenté à concurrence de EUR 8 000 000 par l'émission de 8 000 actions nouvelles sans indication de valeur nominale, dont EUR 2 000 000 ont été libérés en espèces.

Le capital souscrit au 31 décembre 2008 s'élève à EUR 23 000 000 représenté par 23 000 actions sans valeur nominale, le capital libéré s'élève quant à lui à EUR 17 000 000.

Annexe aux comptes annuels

11. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

12. Provisions techniques

	Provision pour primes non acquises	Provision d'assurance vie	Provision pour sinistres	Provision pour participations	Provisions techniques *	Total
Valeur à la clôture du bilan au 31/12/2007	702 335	386 942 014	10 653 873	8 732 550	1 006 923 835	1 413 954 607
Écart de conversion	-1 463	167 181	-14 676	1 955	4 231 064	4 384 061
Reprise au bilan d'ouverture au 01/01/2008	700 872	387 109 195	10 639 197	8 734 505	1 011 154 899	1 418 338 668
Mouvement de l'exercice 2008	171 960	55 893 282	1 318 956	-3 836 165	125 149 826	178 697 859
Valeur à la clôture du bilan au 31/12/2008	872 832	443 002 477	11 958 153	4 898 340	1 136 304 725	1 597 036 527

* relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

13. Autres provisions

Pour l'essentiel, il s'agit d'une provision pour réorganisation constituée afin de mettre en œuvre l'intégration des activités d'assurance collective et individuelle au sein des structures supranationales Corporate Solutions et Private Placement Life Insurance, pour laquelle un montant de EUR 300 000 avait été enregistré à fin 2007.

14. Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

À l'exception de l'emprunt subordonné qui a une durée résiduelle supérieure à un an mais inférieure à cinq ans, toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

Annexe aux comptes annuels

15. Résultats de l'activité d'assurance vie

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance vie peut être présentée comme suit :

	2008
	Assurance Vie
	EUR
Primes individuelles	368 386 499
Primes au titre de contrats groupe	119 365 186
Primes périodiques	121 967 703
Primes uniques	365 783 982
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	1 127 596
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	119 790 614
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	366 833 475
Solde de réassurance	12 277 332

Il est à noter que les affaires Credit Life représentent un encaissement de 25,153 millions d'euros en 2008 (contre 6,033 millions d'euros en 2007) et sont réassurées à un taux variant de 50% à 89.9% en fonction du contrat.

16. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe, soit EUR 487 751 685, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

	2008
	Assurance Vie
	EUR
Souscription au G.D. de Luxembourg	156 827 983
Souscription dans d'autres pays de l'EEE	283 117 438
Souscription dans d'autres pays hors de l'EEE	47 806 264

17. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurances et afférentes à l'assurance directe s'établit à EUR 12 094 765 (2007 : EUR 7 707 637) et est repris dans le poste des frais d'acquisition.

Annexe aux comptes annuels

18. Personnel employé au cours de l'exercice

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à 70, représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes
Dirigeants	5
Cadres	33
Employés	31
Ouvriers	1

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

	EUR
Salaires et traitements	4 417 942
Charges sociales	517 232
- dont pension	364 002

19. Rémunérations allouées aux administrateurs et aux membres du Comité de direction

Les tantièmes ou autres rémunérations alloués aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à EUR 0 charges patronales incluses.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de direction de la société s'élèvent à EUR 904 886 charges patronales incluses.

20. Honoraires du Réviseur d'Entreprises

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2008 et 2007 se décomposent comme suit :

	2008	2007
	EUR	EUR
Contrôle Légal des comptes annuels	74 500	105 950
Autres services d'assurance	-	-
Services de conseil fiscal	12 889	-
Autres services	26 750	-

Annexe aux comptes annuels

21. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2008, la société avait des engagements comme suit :

	EUR
Crédits-bail sur matériels informatiques	326 749
Crédits-bail sur véhicules	829 896
Crédits-bail sur matériel de bureau	6 458
Contrat de bail	1 700 304
Garantie locative	7 050
- dont entreprises du groupe	

De plus, Swiss Life (Luxembourg) S.A. s'est engagé sur base d'un contrat fiduciaire avec Swiss Life (Liechtenstein) AG à détenir, au nom et pour le compte de Swiss Life (Liechtenstein) AG, une participation dans une société non cotée. Cette participation est évaluée au 31 décembre 2008 à EUR 2 543 337.

22. Fonds collectifs de retraite

Actif

	EUR
Placements	
Autres placements financiers	
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements	18 088 529
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	7 943 145
Autres éléments d'actif	
- Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	4 562 201
Comptes de régularisation	
- Intérêts et loyers acquis non échus	70 117
- Autres comptes de régularisation	
	30 663 992

Passif

	EUR
Provisions techniques	
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	-30 663 992
	-30 663 992

Annexe aux comptes annuels

23. Informations relatives aux impôts

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A. est soumise à la législation fiscale en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

24. Informations relatives aux sociétés consolidées

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A. est incluse dans les comptes consolidés de Swiss Life Holding, société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-8022 Zurich, General-Guisan-Quai 40 (Suisse), constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles au siège social de Swiss Life (Luxembourg) S.A.

Déclaration concernant des informations portant sur l'avenir

Ce rapport annuel contient des informations concernant Swiss Life qui portent sur l'avenir et qui impliquent des incertitudes et des risques. Le lecteur doit en être conscient et ne considérer ces informations que comme des projections pouvant diverger des événements qui se produiront effectivement à l'avenir. Toutes les informations se fondent sur les données dont Swiss Life dispose au moment de la rédaction du rapport annuel.

Ce rapport annuel est également disponible en anglais. Le texte français fait foi.

Couverture/4^e de couverture

Kosmo, Luxembourg

Crédits photographiques

Getty images



SwissLife
Prêts pour l'avenir.



Swiss Life
25, route d'Arlon
L-8009 Strassen
B.P. 2086
L-1020 Luxembourg
T +352 42 39 59-1
F +352 26 43 40
www.swisslife.lu